

Sainte-Foy, le 19 décembre 2002

N/Réf. : 02-0111092

La présente est pour faire suite à votre demande du ** **** **** dans laquelle vous désirez savoir si les activités d'une société agissant à titre d'éditeur de livres constituent des activités de fabrication ou de transformation, pour les fins de la déduction relative aux entreprises de fabrication ou de transformation dans les régions ressources prévue aux articles 737.18.18 et suivants de la *Loi sur les impôts* (L.R.Q., c. I-3) (ci-après dans le texte, la « loi »).

Pour les fins de la déduction mentionnée au paragraphe précédent, les activités d'une société qui consistent à exécuter diverses opérations de conception, de rédaction et de marketing aux fins de produire et de distribuer des livres ne constituent pas des activités de fabrication ou de transformation.

Service de l'interprétation relative
aux entreprises